



Publié sur *Maviepro.fr* (<http://www.maviepro.fr>)

[Accueil](#) > [Blogs](#) > [Les articles de Sophie Herber](#) > On peut compter sur elles !

On peut compter sur elles !

Par *Sophie Herber*

Créé le 14 mars 2011 - 07:05

L'association des femmes experts-comptables veut promouvoir des professionnelles capables de siéger dans les CA des entreprises.



Anticipant [la loi Zimmermann](#) [1], votée le 13 janvier dernier et qui prévoit un quota de 40% de femmes dans les conseils d'administration d'ici 2017, le conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables a créé l'association des [Femmes diplômées d'expertise comptable administrateurs](#) [2] en novembre 2010. « L'objectif fixé par la loi est ambitieux et il n'est pas forcément aisés de trouver des femmes possédant à la fois une bonne culture économique, une expérience de l'entreprise et du management et surtout motivées pour s'investir dans ce type de responsabilités » précise Agnès Bricard, la présidente de l'association, par ailleurs vice-présidente du conseil supérieur de l'Ordre des experts-Comptables.

Plus de 1000 adhérentes expérimentées

Trois mois après sa création, l'association des Femmes diplômées d'expertise comptable administrateurs rassemble déjà 1 012 femmes. De quoi fournir un vivier à la fois quantitatif et qualitatif aux chefs d'entreprises et aux chasseurs de tête. Car le nombre de mandats visés par la loi Zimmermann est conséquent : plus de 8000 sur les cinq ans à venir dans les 2000 entreprises concernées. « Les femmes que nous

rassemblons ont déjà en tant qu'experts-comptables des compétences en matière de gouvernance et une connaissance approfondie des enjeux stratégiques de l'entreprise, de ses systèmes d'information et de contrôle, de réels atouts pour exercer la fonction d'administrateur » souligne Marie-Ange Andrieux, co-présidente de l'association.

Une sélection en amont et une formation

Contre une adhésion de 20 euros par an, l'expert-comptable se voit envoyer un questionnaire où elle indique si un poste au sein d'un conseil d'administration l'intéresse. « Si tel est le cas nous lui demandons de fournir les pièces justifiant son expérience et ses capacités à occuper un tel poste. Pour celles estimant ne pas avoir les compétences nécessaires, l'association leur proposera une formation à l'Institut français des administrateurs (IFA) [3] », précise Agnès Bricard.

Bientôt un site et un annuaire

L'association va offrir une meilleure visibilité aux femmes experts-comptables à travers un site Internet qui sera bientôt en ligne. « Un annuaire, véritable outil de profilage, sera aussi mis à disposition des chefs d'entreprises. » Montrer qu'on ne pourra désormais plus compter sans ces professionnelles au sein des conseils d'administration, tel est l'objectif d'Agnès Bricard : « Près de 2000 entreprises sont concernées par la loi, nous allons leur écrire une lettre pour les informer de notre existence. » Dans le cas où la loi Zimmermann ne serait pas suivie des faits, l'association compte peser de tout son poids pour le faire savoir à qui de droit.

Chaque année, environ 1 000 étudiants décrochent le diplôme d'expert-comptable, dont 50% de femmes. Sur les 19 000 experts-comptables membres de l'Ordre, seuls 4 000 sont des femmes exerçant en profession libérale.

Réseauteuses associations conseil
administration parité quotas carrière société

URL source: <http://www.maviepro.fr/magazine/reseauteuses/peut-compter-sur-elles>

Liens:

- [1] <http://www.maviepro.fr/magazine/vie-pro/quotas-de-femmes-la-loi-ete-votee> <http://www.experts-comptables.fr/csoec/Actu/Femmes-la-parite-facteur-de-performance>
- [2] <http://www.experts-comptables.fr/csoec/Actu/Femmes-la-parite-facteur-de-performance>
- [3] <http://www.ifa-asso.com/>